

*Le ministère public brésilien
accepte d'enquêter sur les
plaintes contre Bolsonaro*



Brasilia, 2 juil (RHC) Le Procureur du Brésil a accepté vendredi l'ouverture d'une enquête sur des plaintes contre le président Jair Bolsonaro pour avoir refusé de prendre des mesures contre des irrégularités dans l'achat de Covaxin, le vaccin indien anti-COVID-19.

Les accusations sur le vaccin ont été faites par le député Luis Miranda et son frère, Ricardo Miranda, fonctionnaire du Ministère de la santé.

Au sein de la commission d'enquête parlementaire du Sénat, qui évalue la gestion du gouvernement face à la pandémie, ils ont tous deux signalé que, lors d'une réunion le 20 mars, qu'ils avaient mis en garde Bolsonaro contre des anomalies présumées dans l'achat du vaccin.

L'enquête cherchera à déterminer si, au vu des allégations, le président n'a pas pris les mesures appropriées. À la suite des affirmations des frères Miranda, le Gouvernement a fait savoir que l'ancien militaire avait averti le ministre Eduardo Pazuello de ces soupçons le 22 mars.

Mais Pazuello a été démis de ses fonctions le 23 mars et le contrat avec Covaxin n'a été suspendu que cette semaine, plus de trois mois après la dénonciation.

La requête du Bureau du Procureur général de la République (PGR) a été formulée après que la juge Rosa Weber, de la Cour fédérale suprême, eut exigé la position du procureur sur la plainte pénale déposée par trois sénateurs, qui demandent à la Haute Cour d'enquêter sur les accusations.

Le PGR a exigé d'attendre la conclusion de la CPI, mais Weber a affirmé que l'enquête de la commission n'empêche pas l'action du ministère public fédéral.

Pour commencer l'enquête, le Vice-procureur général Humberto Jacques de Medeiros a demandé l'autorisation de Weber afin de demander des informations sur l'affaire et l'éventuelle transmission de preuves recueillies par d'autres organes judiciaires et législatifs.

Lundi, trois sénateurs ont déposé une plainte auprès de la Cour suprême afin d'enquêter sur Bolsonaro pour un délit présumé de prévarication, cessant d'agir dans l'affaire de corruption.

'J'ai déposé une plainte auprès de la Cour fédérale suprême au sujet d'une grave allégation selon laquelle le président de la République n'aurait pris aucune mesure après avoir été informé d'un plan monumental de corruption existant au ministère de la Santé', a déclaré dans une vidéo l'un des plaignants, le parlementaire Randolfe Rodrigues, qui a été vice-président de la CPI.

La notification a également été présentée par les législateurs Jorge Kajuru et Fabiano Contarato.

Selon le Code pénal, la prévarication consiste à 'retarder ou cesser d'accomplir, indûment, un acte officiel, ou à le réaliser en violation de la disposition expresse de la loi pour satisfaire un intérêt ou un sentiment personnel'.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/262664-le-ministere-public-bresilien-accepte-denqueter-sur-les-plaintes-contre-bolsonaro>



Radio Habana Cuba